

Répertoire numérique des médicaments (RNM) : guide d'utilisation à des fins cliniques

01 Septembre 2022
v2.0

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Objet et public cible | 3 |
| Qu'est-ce que le Répertoire numérique des médicaments (RNM)? | 3 |
| Quels sont les renseignements sur l'historique accessibles dans le RNM? | 4 |
| Quelles sont les limitations cliniques des renseignements du RNM? | 4 |
| Définition de termes importants du RNM | 5 |
| Notes d'interprétation importantes | 6 |
| Renseignements issus de COVAX _{ON} présentés dans le RNM | 6 |
| Disponibilité des renseignements sur la vaccination contre la COVID-19 | 8 |
| Exigences pour une dérogation au consentement sur le RNM | 8 |
| Accès au RNM | 9 |
| Où trouver de plus amples renseignements? | 9 |
| Annexe A : Description des champs de données concernant les renseignements sur les médicaments | 10 |
| Annexe B : Description des champs de données concernant les services en pharmacie | 11 |

Objet et public cible

Le présent guide est destiné aux fournisseurs de soins de santé qui utilisent des renseignements du RNM, aux fournisseurs de solutions qui emploient (affichent) des renseignements issus du RNM, ainsi qu'aux organisations qui fournissent des soins de santé et disposent d'une autorisation d'accès au RNM.

Il présente des renseignements destinés aux utilisateurs finaux pour leur permettre d'interpréter et d'utiliser correctement les renseignements fournis par le RNM et de respecter les exigences de formation relatives à l'utilisation du RNM établies par le ministère de la Santé.

On conseille aux fournisseurs de solutions et aux organisations qui utilisent le RNM d'avoir recours aux renseignements présentés dans ce guide en préparation de supports d'accueil et de formation spécifiques à leur solution ou à leur organisation. Il est interdit de modifier ce contenu sans l'autorisation de Santé Ontario.

Qu'est-ce que le Répertoire numérique des médicaments (RNM)?

Le Répertoire numérique des médicaments (RNM) est une source de renseignements provinciale sur les médicaments et les services en pharmacie financés par l'argent public, ainsi que sur toutes les drogues contrôlées (indépendamment du payeur). Les renseignements sur la vaccination contre la COVID-19 issus de COVaxON (la solution provinciale du ministère pour les renseignements relatifs à la vaccination contre la COVID-19) sont aussi accessibles sur le RNM.

Les renseignements présentés dans le RNM sont extrapolés des dossiers de demande de remboursement présentés par des pharmaciens au ministère de la Santé. Ils comprennent de plus de l'information sur les Ontariens dont le numéro de carte Santé de l'Ontario a été utilisé lors de la fourniture des médicaments ou de la prestation du service en pharmacie. De la même façon, les renseignements de COVaxON sont disponibles uniquement pour les Ontariens qui ont indiqué leur numéro de carte Santé de l'Ontario au moment de leur vaccination et ont accordé leur consentement pour la saisie des données relatives à leur vaccination sur COVaxON.

Le RNM comprend des renseignements sur :

- **les médicaments financés par l'État** (y compris les médicaments qui figurent sur la liste du Formulaire ou qui sont approuvés par le Programme d'accès exceptionnel) qui sont délivrés en Ontario et couverts par le **Programme de médicaments de l'Ontario**;
- la plupart des médicaments financés par l'État qui sont délivrés en Ontario et admissibles au **Programme de médicaments spéciaux**;
- les médicaments délivrés en Ontario aux ménages en attente d'admissibilité au **Programme de médicaments Trillium**;
- **les services des professionnels en pharmacie** fournis par un pharmacien en Ontario et couverts par le ministère (p. ex. l'examen des médicaments dans le cadre du programme MedsCheck). Cela inclut les tests de dépistage de la COVID-19 effectués dans une pharmacie;
- **les médicaments contrôlés** (narcotiques et substances contrôlées), peu importe le payeur, tant qu'un numéro de carte Santé valide a été utilisé aux fins d'établissement de l'identité, y compris les médicaments contrôlés remboursés par des assurances privées ou payés en argent;

- **les renseignements relatifs à la vaccination contre la COVID-19** saisis dans COVaxON, et qui comprennent les renseignements sur tous les vaccins contre la COVID-19 administrés dans la province, tant que la personne a indiqué son numéro de carte Santé de l'Ontario et a accordé son consentement à la collecte des données.

Pour de plus amples renseignements, consultez la page suivante : [Renseignements accessibles aux professionnels de la santé par le Répertoire numérique des médicaments](#)

Quels sont les renseignements sur l'historique accessibles dans le RNM?

1. Renseignements sur les médicaments et les services en pharmacie financés par l'État

- Il s'agit des renseignements que la pharmacie qui fournit les services soumet au ministère de la Santé aux fins de remboursement.
- Le répertoire comprend plus de 10 années de renseignements sur les médicaments et les services en pharmacie qui sont financés par l'État (y compris les médicaments contrôlés et les renseignements relatifs à la COVID-19).

2. Renseignements du Système de surveillance des stupéfiants et des substances contrôlées (SSSC)

- Ils comprennent plus de 8 années de renseignements sur les médicaments contrôlés (narcotiques et substances contrôlées) délivrés en Ontario, peu importe le payeur.

3. Renseignements sur la vaccination contre la COVID-19 (COVaxON) (publiés sur le RNM)

- Ils comprennent les vaccinations contre la COVID-19 enregistrées depuis le début de la campagne de vaccination dans la province.

Quelles sont les limitations cliniques des renseignements du RNM?

Le RNM sert de base à l'élaboration du « meilleur schéma thérapeutique possible », qui doit être validé et élaboré davantage avec le patient ou son mandataire spécial. Ces renseignements sont fournis à titre indicatif uniquement, car ils sont extrapolés de dossiers de demande, et qu'il est possible qu'ils ne précisent pas l'ensemble des médicaments qu'un patient prend à un instant donné ni l'ensemble des services en pharmacie dont il bénéficie.

Lors de l'examen de renseignements issus du RNM, on conseille à l'utilisateur de prendre en compte les éléments suivants :

- Les renseignements doivent être confirmés auprès du patient ou d'une autre source, et ils doivent faire l'objet d'une discussion.

- Il est possible que le patient ne soit pas allé chercher ses médicaments (voir la définition du terme « Dispensed date » : date de transaction), ou qu'il ne les prenne pas conformément aux instructions.
- Il est possible que le patient prenne d'autres médicaments (p. ex. des médicaments en vente libre ou pris en charge par le secteur privé [à l'exception des narcotiques et des substances contrôlées]).
- Les RNM ne présentent pas de renseignement sur les médicaments délivrés dans les hôpitaux.
- Ils n'indiquent pas les détails suivants :
 - s'il s'agit d'une nouvelle prescription ou d'un renouvellement;
 - les changements apportés à une pharmacothérapie (p. ex., interruption de la prise d'un médicament, modification de la posologie);
 - la consommation actuelle de médicaments;
 - les consignes d'utilisation (p. ex., la fréquence).

Ces renseignements sont fournis à titre indicatif. Ils ne visent pas à remplacer un discernement clinique sérieux. Pour obtenir des renseignements supplémentaires ou des précisions, communiquez avec le patient, la pharmacie qui a fourni le médicament ou le médecin prescripteur.

Définition de termes importants du RNM

Dispensed Date : Date de transaction, autrement dit la date à laquelle la pharmacie a traité la demande de paiement du médicament délivré ou du service en pharmacie rendu. Elle ne correspond pas nécessairement à la date réelle à laquelle le patient est allé chercher le médicament ou a reçu le service en pharmacie, et ne garantit pas que le patient a récupéré le médicament.

Strength : Dosage du médicament sur ordonnance délivré, autrement dit la quantité d'ingrédient actif du médicament. Dans le cas de médicaments topiques ou sous forme liquide, il peut s'agir d'un pourcentage ou d'une proportion.

Quantity : Quantité du médicament sur ordonnance délivré. Il peut s'agir du nombre d'unités délivrées ou, dans le cas de médicaments topiques ou sous forme liquide (p. ex., de la méthadone), de la dose, du volume total ou du volume de médicament sous forme concentrée.

Estimated Days Supply : Estimation du nombre de jours de traitement en fonction des instructions d'utilisation ou du discernement du pharmacien quant à la consommation du médicament. Dans le cas de certains médicaments sur ordonnance, il peut être impossible de donner une estimation précise (p. ex., PRN).

Medical Condition/Reason for Use : Renseignement fourni uniquement pour les produits d'utilisation limitée. Il s'agit de la désignation du prescripteur pour le trouble médical pour lequel le patient reçoit un traitement.

Notes d'interprétation importantes

| Dispensed Date | Generic Name | Brand Name | Strength | Form | Quantity | Est. Days Supply | Pharmacy | Prescriber |
|----------------|---------------------|----------------|----------|--------|----------|------------------|---|---------------|
| 27 Feb 2016 | VERAPAMIL HCL | Apo-Verap SR | 240mg | LA TAB | 30 | 30 | Good Life Pharmacy 416-539-5532 | Newton, Isaac |
| 20 Feb 2016 | METOPROLOL TARTRATE | Apo-Metoprolol | 50mg | TAB | 90 | 30 | New Morning Pharmacy 416-882-7722 | Murray, Sam |
| 10 Jan 2016 | MedsCheck Annual | MedsCheck | | | 1 | 1 | Good Life Pharmacy 416-539-5532 | Smith, John |

Figure 1 Exemple de registre de médicaments (l'affichage réel peut être différent)

1. Faites preuve de prudence lorsque vous extrapolez une **fréquence** des données indiquées aux champs « Quantity » (Quantité) et « Estimated Days Supply » (Estimation du nombre de jours de traitement).
 - Selon l'exemple ci-dessus, 90 comprimés de métoprolol ont été délivrés, pour une période estimée à 30 jours. (Quantity [Quantité] / Estimated Days Supply [Estimation du nombre de jours de traitement]) = 3 comprimés par jour. Il est possible que les instructions d'utilisation aient recommandé de prendre 75 mg (1,5 comprimé) deux fois par jour, 50 mg (1 comprimé) trois fois par jour, ou de suivre encore un autre modèle. Il se peut aussi que l'estimation présentée dans le champ « Estimated Days Supply » (Estimation du nombre de jours de traitement) ne soit pas correcte, ce qui complique encore le problème.
2. Le RNM n'indique pas dans quelle mesure le médecin prescripteur a tenu compte de la consommation actuelle du médicament.
 - Le RNM n'indique pas dans quelle mesure le médecin prescripteur a tenu compte de la consommation actuelle du médicament. Il pourrait avoir demandé au patient de prendre du métoprolol et du vérapamil, d'arrêter de prendre l'un et de continuer à prendre l'autre, ou d'arrêter la prise des deux médicaments.
3. Les modifications de la pharmacothérapie sont inconnues.
 - Le patient peut avoir reçu d'autres instructions concernant la posologie (p. ex., diminuer la dose de métoprolol à 25 mg [0,5 comprimé] trois fois par jour).
4. Le RNM présente un historique des renseignements sur les médicaments et les services en pharmacie.
 - Il ne comporte pas de fonctionnalité pour la consignation des médicaments dont la prise a été interrompue ou suspendue, ou des événements indésirables et des réactions allergiques. La lecture du dossier d'un patient ne permet pas de supposer qu'il été traité avec succès, ni qu'il peut tolérer un médicament donné.

Renseignements issus de COVAX_{ON} présentés dans le RNM

Les renseignements sur la vaccination contre la COVID-19 de COVAX_{ON} (la solution provinciale du ministère pour la présentation de renseignements sur la vaccination contre la COVID-19) sont disponibles uniquement pour les Ontariens qui ont indiqué leur numéro de carte Santé de l'Ontario au moment de leur vaccination et accordé leur consentement pour la saisie des données relatives à leur vaccination sur COVAX_{ON}.

Les renseignements sur la vaccination contre la COVID-19 sont affichés comme un médicament et non comme un service en pharmacie (contrairement au vaccin contre la grippe et aux tests de dépistage de la COVID-19, lorsque ces services sont assurés par une pharmacie). Les renseignements sur la vaccination contre la COVID-19 sont affichés comme dans l'exemple ci-dessous.

| Champ de données du RNM | COVID-19 Vaccine Description (Description du vaccin contre la COVID-19) |
|---|--|
| DIN/PIN | Code d'identification de médicament (DIN) du vaccin |
| Brand Name (Nom de marque) | Nom de la marque ou nom commercial du vaccin administré |
| Generic Name (Nom générique) | Nom générique du vaccin administré |
| Strength (Dosage) | Dosage du vaccin administré |
| Dosage Form (Forme posologique) | Forme posologique du vaccin administré |
| Quantity (Quantité) | Quantité administrée du vaccin |
| Dispense Date (Date d'administration) | Date à laquelle le vaccin a été administré |
| Prescriber ID (Identification du prescripteur) | Numéro d'immatriculation/d'inscription du fournisseur de soins de santé qui a administré le vaccin (p. ex., un médecin ou un pharmacien) |
| Prescriber Issuing College (Ordre de délivrance du prescripteur) | Organisation d'inscription (ordre de réglementation) qui a attribué le numéro d'immatriculation ou d'inscription du fournisseur de soins de santé qui a administré le vaccin |
| Prescriber Name (Nom du prescripteur) | Nom du fournisseur de soins de santé qui a administré le vaccin ² |
| Prescriber Phone Number (Numéro de téléphone du prescripteur) | Numéro de téléphone du fournisseur de soins de santé qui a administré le vaccin ² |

¹ Source pour le DIN, le nom de la marque et le nom générique, tel qu'attribué par Santé Canada

² Renseignements disponibles lorsque le vaccin est administré par des fournisseurs de soins de santé inscrits auprès de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario, l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario, l'Ordre des pharmaciens de l'Ontario ou de l'Ordre des sages-femmes de l'Ontario

Disponibilité des renseignements sur la vaccination contre la COVID-19

Consentement

Si au moment d'être vacciné contre la COVID-19, le patient n'accorde pas son consentement pour la publication des renseignements sur sa vaccination contre la COVID-19, ils ne sont pas saisis dans COVaxON. Ils ne sont donc pas accessibles sur le RNM. Dans ce cas de figure, même si une dérogation temporaire est accordée quant à une directive sur le consentement dans le RNM, les renseignements sur la vaccination contre la COVID-19 ne sont pas accessibles. On recommande aux fournisseurs de soins de santé, si possible, de demander au patient de confirmer les renseignements.

Pas de numéro de carte Santé

Les dossiers des patients qui n'ont pas fourni leur numéro de carte Santé de l'Ontario au moment de leur vaccination ne sont pas accessibles sur le RNM. Les patients peuvent communiquer avec le bureau de santé publique de leur région ou l'établissement dans lequel le vaccin a été administré pour demander que leur numéro de carte Santé de l'Ontario soit ajouté au dossier sur leur vaccination.

Les renseignements COVaxON sont temporairement indisponibles

Parfois, certains dossiers COVaxON ne peuvent pas être consultés à partir du RNM. L'absence de renseignements relatifs à la vaccination ne signifie pas forcément que le patient n'a pas été vacciné. On peut parfois récupérer et afficher les renseignements en rafraîchissant la page. Les messages affichés dans ce cas de figure sont présentés par les guides de solutions d'affichage.

Exigences pour une dérogation au consentement sur le RNM

Les patients ont la possibilité de bloquer l'accès aux renseignements sur les médicaments qui leur ont été délivrés et les services en pharmacie dont ils ont bénéficié sur le RNM. Cette procédure verrouille les renseignements relatifs à la vaccination contre la COVID-19, même dans le cas des patients qui avaient accordé leur consentement au moment de leur vaccination.

Les fournisseurs de soins de santé peuvent déclencher une dérogation temporaire à une directive sur le consentement. Cette mesure permet un accès temporaire à l'ensemble des renseignements sur les médicaments et les services en pharmacie du RNM. Il est nécessaire de satisfaire aux exigences précises d'obtention du consentement et de la signature du patient qui ont été décrites.

Avant le déverrouillage d'une directive sur le consentement, le fournisseur de soins de santé doit obtenir le consentement exprès du patient ou de son mandataire spécial (MS) :

1. Indiquez :
 - la raison de la dérogation aux exigences sur le consentement;
 - que la dérogation sera applicable à tout autre renseignement ou portlet dans lesquels on a appliqué un bloc;
 - que le patient a la possibilité de refuser la dérogation;

- que les renseignements seront accessibles pendant quatre heures pour tous les fournisseurs de soins de santé autorisés de l'organisation qui a procédé à la dérogation.
- 2. Imprimez le formulaire « Temporary Unblocking of Access to Your Drug and Pharmacy Service Information » (Déverrouillage temporaire de l'accès aux renseignements sur vos médicaments et les services en pharmacie reçus) et obtenez la signature du patient ou de son MS.
- 3. Conservez le formulaire de consentement signé dans le dossier du patient.

Remarque : L'option « Risk of Harm » (Risque de conséquences négatives) n'est pas autorisée pour les dérogations au consentement concernant les renseignements du RNM.

Accès au RNM

Le RNM est accessible aux utilisateurs autorisés par le biais des outils de consultation clinique de la province (ConnectingOntarioClinicalViewer et ClinicalConnect^{MC}), des systèmes de dossiers médicaux électroniques (DME), ainsi que d'autres systèmes d'accès aux renseignements sur la santé lorsqu'ils sont activés. Consultez des guides spécifiques à chaque solution d'accès au RNM.

Avant d'accéder au RNM, les fournisseurs de soins de santé doivent suivre une formation à l'utilisation du répertoire pour s'assurer :

- 1) de la bonne compréhension des renseignements accessibles sur le RNM;
- 2) de la connaissance des limitations d'utilisation;
- 3) des exigences relatives aux dérogations au consentement.

Ce guide satisfait à toutes les exigences de formation.

Où trouver de plus amples renseignements?

Patients :

- Questions, réponses et formulaires sur la page [MyDrugInfo – Information pour le public](#)
- Ligne INFO de ServiceOntario au numéro 1 800 291-1405 (ATS 1 800 387-5559)

Fournisseurs de soins de santé :

- Questions et réponses, formulaires et supports de communication sur la page
 - [MyDrugInfo-Professionnels des soins de santé](#)
 - [Santé Ontario – Médicaments délivrés](#)
 - [Santé Ontario – Médicaments délivrés – Soutien à la clientèle](#)
 - [Guide des fournisseurs de soins de santé sur le DSE](#)
 - [Guide de soutien](#)
- Communiquer avec Santé Ontario OH-DS_servicedesk@ontariohealth.ca | 1 866 250-1554

Annexe A : Description des champs de données concernant les renseignements sur les médicaments

| CHAMP DE DONNÉES | DESCRIPTION |
|--|---|
| Patient First Name (Prénom du patient) | Prénom du patient |
| Patient Last Name (Nom de famille du patient) | Nom de famille du patient |
| Patient Gender (Genre du patient) | Genre du patient |
| Patient Date of Birth (Date de naissance du patient) | Date de naissance du patient |
| Health Number (Numéro de carte Santé) | Numéro d'une carte Santé de l'Ontario correspondant à un patient unique |
| Dispense Date (Date d'administration) | Date de la transaction à laquelle le médicament a été délivré |
| Generic Name (Nom générique) | Nom non exclusif ou générique du médicament délivré (p. ex., diclofénac sodique) |
| Brand Name (Nom de marque) | Nom de marque ou commercial du médicament sur ordonnance délivré (p. ex., Voltaren) |
| Strength (Dosage) | Dosage du médicament sur ordonnance; quantité d'ingrédient actif dans le médicament sur ordonnance délivré (p. ex., 100 mg) |
| Dosage Form (Forme posologique) | Forme physique d'une dose du médicament (p. ex., suppositoire) |
| Therapeutic Classification (Classe thérapeutique) | Classe thérapeutique pharmacologique du médicament sur ordonnance (p. ex., analgésiques non stéroïdiens) |
| Therapeutic Sub-Classification (Sous-classe thérapeutique) | Sous-classe thérapeutique pharmacologique du médicament sur ordonnance délivré (p. ex., anti-inflammatoire) |
| Quantity (Quantité) | Quantité du médicament délivré |
| Estimated Days Supply (Estimation du nombre de jours de traitement) | Estimation du nombre de jours de traitement en fonction des instructions d'utilisation et du discernement du pharmacien quant à la consommation du médicament |
| Drug Identification Number (DIN)/ Product Identification Number (PIN) (Numéro d'identification de médicament (DIN) / Numéro d'identification de produit (PIN)) | Numéro d'identification de médicament (DIN) attribué à chaque médicament par Santé Canada (p. ex., Voltaren : DIN 00514012) Numéro d'identification de produit (PIN) attribué à chaque service en pharmacie et à certains médicaments par le ministère de la Santé (MS) (p. ex., programme MedsCheck : PIN 93899981) |
| Medical Condition / Reason for Use (Trouble médical / Raison de l'utilisation) | Il s'agit de la désignation du prescripteur pour le trouble médical pour lequel le patient reçoit un traitement. Ce champ de données est disponible uniquement pour les produits d'utilisation limitée (p. ex., Acarbose, Aflibercept) |
| Current Prescription Number (Numéro de l'ordonnance actuelle) | Numéro attribué par la pharmacie et qui apparaît sur l'étiquette du médicament sur ordonnance délivré |

| | |
|--|--|
| Prescriber Name (Nom du prescripteur) | Nom du prescripteur qui a fourni l'ordonnance |
| Prescriber Phone Number (Numéro de téléphone du prescripteur) | Numéro de téléphone du prescripteur qui a fourni l'ordonnance |
| Prescriber ID (Identification du prescripteur) | Numéro d'immatriculation ou d'inscription du prescripteur, attribué par l'ordre d'immatriculation. |
| Prescriber ID Reference (Référence du prescripteur) | Correspond à l'organisation d'inscription (c.-à-d. l'ordre de réglementation – OMCO, ORCDO, etc.) qui a délivré le numéro d'immatriculation ou d'inscription au prescripteur du médicament |
| Pharmacist Name (Nom du pharmacien) | Nom du pharmacien ou du médecin qui a délivré le médicament sur ordonnance * Toujours accessible dans les dossiers du Système de surveillance des stupéfiants et des substances contrôlées (SSSSC). Disponible dans les dossiers du Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) si le pharmacien a assuré un service en pharmacie |
| Pharmacy Name (Nom de la pharmacie) | Nom de la pharmacie qui a délivré le médicament sur ordonnance |
| Pharmacy Phone Number (Numéro de téléphone de la pharmacie) | Numéro de téléphone de la pharmacie qui a délivré le médicament sur ordonnance |

Annexe B : Description des champs de données concernant les services en pharmacie

| CHAMP DE DONNÉES | DESCRIPTION |
|---|---|
| Service Date (Date de la prestation de service) | Date de la transaction à laquelle le service en pharmacie a été assuré |
| Pharmacy Service Description (Description du service en pharmacie) | Description du service en pharmacie assuré par un pharmacien (p. ex., examen des médicaments dans le cadre d'un suivi du diabète) |
| Pharmacy Service type (Type de service en pharmacie) | Catégorie du service en pharmacie assuré (p. ex., programme MedsCheck) |
| Pharmacist Name (Nom du pharmacien) | Nom du pharmacien ou du médecin qui a assuré le service en pharmacie |
| Pharmacy Name (Nom de la pharmacie) | Nom de la pharmacie qui a assuré le service en pharmacie |
| Pharmacy Phone Number (Numéro de téléphone de la pharmacie) | Numéro de téléphone de la pharmacie qui a assuré le service en pharmacie |